

07.07.2016 - 09:02 Uhr

Le congé d'adoption en phase de concrétisation

Bern (ots) -

Le congé d'adoption est aujourd'hui à l'ordre du jour de la commission sociale du Conseil national. Adoptée par les deux commissions à la législature précédente, l'initiative parlementaire du démocrate chrétien Romano devrait déboucher sur un projet de législation de 12 semaines payées à se partager entre les parents adoptants. Soutenu par Travail.Suisse, l'organisation faïtière indépendante des travailleurs et travailleuses, le projet, peu coûteux, ne concerne que quelques dizaines de cas chaque année.

La commission de la sécurité sociale et de la santé publique CSSS du Conseil national concrétise aujourd'hui la volonté politique exprimée par les deux commissions à la législature précédente. Répondant à une lacune dans la politique familiale de la Suisse, le conseiller national tessinois Marco Romano a pu défendre avec succès l'idée de faire bénéficier les parents adoptant un enfant de l'extérieur à la famille d'un congé de douze semaines à se partager. L'adoption d'un enfant - par nature déraciné - prend du temps. Les premières semaines sont déterminantes pour assurer un bon départ à la nouvelle famille et favoriser le climat de confiance indispensable à l'enfant. En accordant ce temps payé aux parents, on favoriserait ainsi la poursuite de l'activité professionnelle des mères, une des mesures-clés de l'initiative pour combattre la pénurie de main d'oeuvre qualifiée du libéral-radical Schneider-Ammann.

Imaginé sur le même modèle que l'assurance maternité actuelle qui alloue 80% du salaire, le projet discuté, moins long et égalitaire, ne pèserait que 0,05% des dépenses actuelles de l'assurance perte de gains APG ou 0,04% de ses recettes, avec un coût total estimé à seulement 780'000.-. Le congé d'adoption serait limité aux adoptions d'enfants âgés de moins de 4 ans et ne concernerait pas l'adoption des enfants du conjoint ou du partenaire, afin de favoriser l'adoption exo-familiale. En 2014, la mesure n'aurait concerné que 64 enfants, à la charge de l'APG.

Travail.Suisse estime que l'adoption de peut plus être le parent pauvre des rares mesures de politique familiale suisse, car il s'agit d'un geste de générosité qu'il s'agit de ne pas freiner. Les parents adoptants ont, à l'arrivée de leur enfant, déjà investi beaucoup de temps, d'argent et d'énergie. La société doit désormais reconnaître cette générosité en permettant de prendre un congé payé.

Contact:

Valérie Borioli Sandoz, Responsable Politique de l'égalité, 079 598 06 37

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100790430> abgerufen werden.